



Exco
Naxis

6 Rue du Rhône
BP 20072
90002 BELFORT CEDEX
Tél. : 03 84 28 17 16

Agence de Développement et d'Urbanisme

Du Pays de Montbéliard

8 Avenue des Alliés – BP 98407

25 208 MONTBELIARD CEDEX

SIREN 381 092 535

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les Adhérents de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « A.D.U. » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposé dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les conventions de financement : validation du respect des objectifs demandés dans le cadre de ces conventions et contrôle de la période de rattachement des produits et charges associés.
- Le suivi des affaires : validation de l'état d'avancement des travaux, contrôle de la facturation et recoupement avec les contrats signés avec les communes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'Association le 4 juin 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative



provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Belfort, le 5 juin 2026,



Le Commissaire aux Comptes

EXCO NAXIS

Madame Lauriane STROCK

BILAN ACTIF AU 31/ 12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	BRUT	A. & P	NET	NET
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets ...	57 418	57 418	0	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immos incorpos en cours, avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	57 418	57 418	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immo. corporelles	313 625	266 199	47 426	42 182
Immos corpos en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par les legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations corporelles	313 625	266 199	47 426	42 182
Participations				
Autres participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS	371 043	323 617	47 426	42 182
COMPTES DE LIAISON	0		0	0
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés	70 982	0	70 982	72 974
Créances reçues par legs ou donations				
Avances et acomptes versés				
Autres créances	75 764	0	75 764	152 746
Charges constatées d'avance	8 250	0	8 250	16 557
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	855 631	0	855 631	833 304
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 010 627	0	1 010 627	1 075 581
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 381 670	323 617	1 058 053	1 117 763

BILAN PASSIF AU 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
<u>Fonds propres sans droit de reprise</u>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<u>Fonds propres avec droit de reprise</u>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation & équiv.		
<u>Réserves</u>		
Réserves statutaires ou contract.		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	639 906	715 221
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-9 967	-75 315
Résultat sous contrôle de tiers		
<i>Situation nette</i>	<i>629 939</i>	<i>639 906</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	629 939	639 906
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	107 171	103 516
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	107 171	103 516
COMPTES DE LIAISON	0	0
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 498	28 280
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fiscales et sociales	264 165	279 616
Autres dettes	434	
Produits constatés d'avance	24 846	66 445
TOTAL DETTES	320 943	374 341
Écarts de conversion passif		
(1) Dont concours bancaires		
(2) Dont dettes financières CT		
TOTAL GÉNÉRAL	1 058 053	1 117 763



	31/12/2025	31/12/2024	Ecart	Ecart %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	89 767	89 866	-99	-0,1%
Ventes de biens et services			0	
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	132 934	104 414	28 520	27,3%
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 214 030	1 226 207	-12 177	-1,0%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur provisions exploit.		31 210	-31 210	-100,0%
Pdts cessions immos incorpo et corpo				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	1 436 731	1 451 697	-14 966	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock march.				
Achat de matières premières et autres approv.				
Variation de stock mat.				
Autres achats et charges externes	98 232	105 710	-7 478	-7,1%
Aides financières		-3 185	3 185	-100,0%
Impôts taxes et versements assimilés	79 268	85 337	-6 069	-7,1%
Salaires	892 655	963 908	-71 253	-7,4%
Cotisations sociales	365 997	373 723	-7 726	-2,1%
Dotation amort. sur immobilisations	22 661	26 283	-3 622	-13,8%
Dotation prov. sur immobilisations				
Dotation sur actif circulant (1)				
Dotation pour risques et charges	3 655		3 655	
Val cpta des immo incorpo et corpo cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	546	552	-6	-1,1%
Total II	1 463 014	1 552 328	-89 314	-3,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-26 283	-100 631	74 348	-31,1%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés	19 668	32 145	-12 477	-38,8%
Reprise sur provisions financ.				
Différences positives de change				
Pdts des cessions d'immos fi				
Produits nets sur cessions de VMP				
Total III	19 668	32 145	-12 477	-26,0%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amort. & prov.				
Intérêts & charges assimilées				
Différences négatives de change				
Val cpta des immos fi cédées				
Ch nettes sur cess° autres éléments fi				
Total IV	0	0	0	300,0%
RESULTAT FINANCIER	19 668	32 145	-12 477	
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	-6 615	-68 486	61 871	-32,3%

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024	Ecart	Ecart %
Produits exceptionnels	0	0	0	
Charges exceptionnelles	0	0	0	
Participation des salariés				
Impôt sur les bénéfices	3 351	6 828	-3 477	-50,9%
RESULTAT NET	-9 966	-75 314	65 348	-32,1%

Evaluation des contributions : Bénévolat				
Evaluation des contributions : Prestations en nature	122 342	130 897	-8 555	-6,5%
Evaluation des contributions : Dons en nature				
Total des contributions (Produits)	122 342	130 897	-8 555	

Emploi des contributions : Secours en nature				
Emploi des contributions : M&D biens	122 342	130 897	-8 555	-6,5%
Emploi des contributions : M&D services				
Emploi des contributions : Personnel bénévole				
Total des contributions (Charges)	122 342	130 897	-8 555	



Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

Nom de l'entreprise	Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
Activité exercée	Aménagement du territoire
Adresse	8 avenue des alliés BP98407 25208 MONTBELIARD CEDEX

SOMMAIRE

1	Objet social et moyens de l'association	2
2	Faits caractéristiques de l'exercice	2
3	Règles et méthodes comptables.....	2
4	Engagements financiers et autres éléments significatifs	3
4.1	Engagements financiers	3
4.2	Autres éléments significatifs	3
5	Notes sur le bilan actif	5
6	Notes sur le bilan passif	6
7	Détail produits et charges.....	7
7.1	Subventions d'exploitation	7
7.2	Produits à recevoir	8
7.3	Charges constatées d'avance.....	8
7.4	Charges à payer	8
7.5	Produits constatés d'avance	9
7.6	Charges et produits exceptionnels	9
8	Participations.....	9

Total du bilan avant répartition	1 058 052	Résultat : perte	-9 967
-------------------------------------	-----------	------------------	--------



Agence de Développement
et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00

www.adu-montbeliard.fr



1 Objet social et moyens de l'association

L'association a pour objet, dans un cadre partenarial, l'entretien d'une observation mutualisée du territoire et de ses dynamiques de développement, la recherche de coordination des politiques publiques et de mise en cohérence des projets des membres ainsi que la conduite d'études concourant à la définition, au suivi et à la mise en œuvre de stratégies de planification et d'aménagement spatial.

Elle a vocation à intervenir plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme et de la planification, du développement économique et social, des mobilités, de l'habitat et du logement, du génie urbain et des transports, des paysages et de l'environnement, des loisirs et du tourisme, de la formation, de la culture et de la communication, du sanitaire et social, de la participation citoyenne et de la concertation.

Chaque salle de réunion est équipée d'un écran tactile et d'un système de visio-conférence.

2 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 n'a pas montré d'éléments particulièrement caractéristiques. Notons toutefois deux points.

Le premier, d'ordre financier. L'examen des comptes de l'exercice clos au 31.12.2025 fait apparaître pour l'association un déficit pour la troisième année consécutive. Ce déficit était surestimé dans un budget qui prévoyait -100 000 euros. L'écart est pour moitié lié à des économies de masse salariale suite à des mouvements de personnel (- 36 886€). L'autre moitié concerne une erreur d'inscription budgétaire (+22 000€) et des recettes supérieures sur les lignes de produits financiers (+7 168€), autres produits (+8 500€).

Le second relève du partenariat, avec l'adhésion du syndicat mixte des transports du NFC, acteur important pour la consolidation du bassin de vie métropolitain. A l'heure où le territoire est retenu pour construire un projet de SERM (service de transport express régional métropolitain), ce partenariat est particulièrement important compte tenu des enjeux très étroits entre mobilité et aménagement du territoire Nord franc-comtois.

3 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement, de présentation des comptes annuels, des règlements comptables 2006-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et dépréciation des actifs et 2004-2006 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations corporelles et incorporelles** : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- **Amortissements** : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciel : 3 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage.

- **Charges à payer** : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'administration fiscale comme des « provisions », à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat, figure paragraphe 6. Cette récapitulation vaut état de fait.
- **Provisions pour risques et charges** : conformément au règlement CRC2000-06 appliqué à partir du 1/1/2002, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est considéré comme certain ou probable et qu'il peut être estimé d'une manière suffisamment fiable.
- **Les comptes annuels de l'exercice 2024** ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable des associations, tel qu'il est défini dans le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 par le Comité de Réglementation Comptable.
- **Applications des nouvelles normes comptables** :
Nous avons appliqué le règlement de l'ANC n°2022-06 d'application obligatoire à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025 qui supprime la technique du transfert de charges et redéfinit le résultat exceptionnel afin de faciliter l'analyse des états financiers.
Il n'y a aucune incidence sur 2025.

4 Engagements financiers et autres éléments significatifs

4.1 Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier (2058-C YQ)	
Crédit-bail immobilier (2058-C YR)	
Autres engagements (*)	3 263€

(*) Cout de la location longue durée d'1 copieur du 1/1/2026 au 31/12/2026 :

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	NA

4.2 Autres éléments significatifs



Instruction fiscale du 15/09/1998 et réponse de la direction générale des impôts sur les agences d'urbanisme regroupées au sein de la FNAU : mise en place d'un secteur fiscalisé à compter du 1er janvier 2000.

L'agence a une activité non fiscalisée qui relève de la taxe sur les salaires et une activité lucrative soumise à la TVA et à l'IS et pour laquelle une liasse fiscale est déposée.

Les contributions volontaires en nature

Elles ont été évaluées à 122.342 € et correspondent à une mise disposition gratuite selon le détail ci-dessous :

Mise à disposition de locaux : 61 025 €

Frais de gestion générale : 55 902 €

Matériel mis à disposition : 5 415 €

Fonds dédiés

Non applicable

Engagement en matière de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

A la clôture de l'exercice, les indemnités de fin de carrière ont été calculées et comptabilisées conformément aux normes comptables.

Le total de l'engagement au 31 décembre 2025 au titre des IFC s'élève à 107 171 € et la dotation de l'exercice est de 3 655 €.

5 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
------------------------------	----------------

Fonds commercial	Non applicable
-------------------------	----------------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	57 419			57 419
Immobilisations corporelles	318 559	27 904	32 839	313 624
Immobilisations financières				
Total	375 978	27 904	32 839	371 043

Amortissements & Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	57 419			57 419
Immobilisations corporelles	276 376	22 661	32 839	266 198
Immobilisations financières				
Total	333 795	22 661	32 839	323 617

Fonds commercial	Non applicable
-------------------------	----------------

Etat des créances				
Type de créance	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Actif immobilisé				
Actif circulant & charges d'avance	154 996	154 996		
Total				

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	63 788
Autres créances	75 764
Disponibilité	13 340



Charges à répartir	Non applicable
---------------------------	----------------

6 Notes sur le bilan passif

Fonds propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Réserves	715 221		75 315	639 906
Excédent ou déficit de l'exercice			9 967	-9 967
Total	715 221	0	85 282	629 939

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions fonds dédiés				
Provisions pour risques et charges	103 516	3 655		107 171
Total	103 516	3 655	0	107 171

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	31 498	27 898		3 600
Dettes fiscales & sociales	264 165	264 165		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	24 846	24 846		
Total	320 509	316 909	0	3 600

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
---	----------------

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes établissement divers	
Fournisseurs	12.952
Dettes fiscales & sociales	176 752
Autres dettes	

7 Détail produits et charges

7.1 Subventions d'exploitation

SUBVENTION	REEL 2025	SOLLICITE 2025	REEL 2024
Etat	122 228	122 228	140 573
Région	50 000	50 000	63 000
Département	20 000	20 000	20 000
Pôle Métropolitain	22 500	22 500	25 000
Pays Montbéliard Agglomération	893 600	871 600	874 600
PETR du Doubs Central	21 725	15 000	10 000
CC Rahin et Chérimont	12 939	13 620	30 000
CC Triangle Vert	6 000	6 000	10 000
CC Pays de Lure	15 000	15 000	15 000
CC Mille Etang	12 100	12 100	7 059
Sochaux et Badevel	21 938	21 938	19 838
ANR			7 637
SMTC	7 500	7 500	
Préfecture de Haute Saone		15 000	
Organismes sociaux & divers	8 500		3 500
TOTAL	1 214 030	1 192 486	1 226 207

7.2 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

		N	N-1
Clients et comptes rattachés		63 788	42 806
418 100	Clients factures à établir	63 788	42 806
		N	N
Autres créances		75 764	152 745
409 700	Fournisseurs, avoir à recevoir		
428 700	Pers. Produits à recevoir		
438 710	CPAM : IJSS à recevoir	279	411
441 700	Subvention à recevoir	75 485	152 334
468 700	Débit. créd. div. produits à recevoir		
Total des produits à recevoir		139 552	195 551

7.3 Charges constatées d'avance

		N	N-1
486 000	Charges constatées d'avance	8.250	16 556

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

7.4 Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

		N	N-1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 952	12 272
408 100	Feurs fact. non parvenues	12 952	12 272
408 400	Feurs d'immob. fact. non parvenues		
		N	N
Dettes fiscales et sociales		176 751	186 424
428 200	Provisions Congés à payer	110 650	111 599
428 600	Personnel, charges à payer	5 490	10 888
438 200	Org. soc. charges sur congés payés	45 975	45 756
438 600	Org. soc. Charges à payer	1 931	3 622
448 200	Charges fiscales /congés payés	12 337	12 276
448 600	Etat : charges à payer	368	2 283
		N	N
Autres dettes		434	0
419 800	Avoir à établir		
468 600	Divers : charges à payer	434	
Total - Charges à payer		190 137	198 696



7.5 Produits constatés d'avance

		N	N-1
487 000	Prod.const. d'avance /prog.partagé	19 700	48 375
487 100	Prod.const. d'avance /lucratif	5 146	18 070
Total - Produits constatées d'avance		24 846	66 445

7.6 Charges et produits exceptionnels

Néant

8 Participations

Néant

